

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20180515-D2018-34b-DE  
Date de télétransmission : 18/05/2018  
Date de réception préfecture : 18/05/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2018-34 en date du 15/05/2018 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 15 Mai 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 07 Mai 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Roger DESROCHE, Andrée HARGE, Michel JACQUET, Sylvie ALAMARGOT, Pascal BABAUDOU, Christelle LATOUR, Christine CASTANET.

Représentés : MM. Thierry BERGER donne procuration à Alain FAUCHER ; Thierry ARMAND donne procuration à Andrée HARGE.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	2	9	11	11	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Noblat a souhaité modifier ses statuts afin de pouvoir, conformément à l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, adhérer à des organismes extérieurs sans qu'il soit nécessaire de solliciter l'accord des communes membres.

Le Maire donne lecture des statuts modifiés de la Communauté de Communes de Noblat.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

**APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté de Communes de Noblat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 17 mai 2018

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 17 mai 2018.